

# Règlement intérieur Ludus LAN #4

## **Article 1 :**

Il est strictement interdit de fumer dans la salle, de consommer des boissons alcoolisées ou toutes sortes de drogues.

## **Article 2 :**

Il est interdit de diffuser des images et/ou clips à caractères pornographiques.

## **Article 3 :**

Il est interdit de tenir des propos racistes, injurieux ou de dénigrer les autres participants ou les organisateurs durant l'événement.

## **Article 4 :**

Pour des questions de sécurité, toute manipulation de type électrique est interdite.

## **Article 5 :**

Il est interdit d'apporter d'autres appareils électriques que ceux qui sont définis dans le paragraphe « Matériel requis ». Les petits réfrigérateurs, ventilateurs, onduleurs et autres, ainsi que l'utilisation des réchauds à gaz et autres appareils de cuisine sont proscrits.

## **Article 6 :**

Seuls les casques sont autorisés. Il est interdit d'écouter la bande-son des jeux avec des enceintes. Pour la tranquillité de tous, seuls les casques seront autorisés.

## **Article 7 :**

Il est interdit de tenter de prendre le contrôle via le réseau mis à disposition, d'un autre PC ou d'un serveur ainsi que de tenter tous acte de piratage et de hacking.

## **Article 8 :**

Il est indispensable que chacun fasse preuve d'un minimum de fair-play pendant les épreuves. L'utilisation de programmes permettant de tricher ou d'augmenter la luminosité de l'écran de façon excessive est donc formellement interdite.

## **Article 9 :**

Toutes dégradations de matériels causées par un tiers à autrui devront être réparées financièrement.

## **Article 10 :**

Les organisateurs de la Ludus LAN ne pourront être tenus responsables, en cas de dégradation, de casse, ou de vol du matériel des participants (y compris les moyens de locomotion et les effets personnels).

## **Article 11 :**

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser toute personne ne respectant pas ce règlement sans aucune compensation financière. Aucun remboursement ne sera effectué.

## **Article 12 :**

Vous autorisez les organisateurs et les partenaires à utiliser votre image sur des photos et vidéos.

## **Article 13 :**

Vous êtes responsables du contenu numérique de vos disques, en cas de perte de données nous ne serons pas responsables.

## **Article 14 :**

Chaque participant doit dater et signer ce règlement.

## **Article 15 :**

De manière générale, pour quelque problème que se soit, le participant renonce à tout recours contre l'organisateur.